

### 3.8 « ENERGIE »

#### CONSTATS : TERRITOIRE ET CHIFFRES

- > **Energie éolienne** : actuellement aucune réalisation.
- > **Géothermie profonde** : actuellement aucune réalisation.
- > **Biomasse** : Une usine de biogaz est en activité à Lavigny. Elle permet de valoriser de multiples déchets agro-industriels, ainsi que les restes de cuisine crus et cuits d'une partie des communes du district. Le biogaz est réinjecté dans le réseau de gaz naturel.
- > **Bois** : selon le rapport établi par le Canton de Vaud <sup>4</sup> (sur les arrondissements forestiers 15 et 16 qui ne correspondent pas exactement au territoire du district), il existait en 2008 un potentiel bois-énergie d'environ 20'000 m<sup>3</sup>/an dont 4'500 m<sup>3</sup>/an non exploités.
- > **Hydraulique** : deux usines hydroélectriques sont actuellement en exploitation sur l'Aubonne : « Plan Dessous » (puissance de 12 MW) et « La Vaux » (puissance de 3.5 MW). Quelques petites usines existent également sur la Venoge, mais dont les puissances sont faibles.
- > **Concepts énergétiques des communes** <sup>5</sup> : Actuellement, 5 communes ont réalisé leur concept communal alors que 13 communes sont en train de le réaliser. La commune de Morges est par ailleurs labellisée "Cité de l'énergie - european energy award". (Buchillon, Chigny, Cottens, Echandens, Féchy, Ferreyres, Lonay, Moiry, Montricher, Pomaples, Saint-Prex, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges sont en cours de démarches et Apples, Echichens, Lavigny, Morges, Vufflens-le-Château ont terminé leur concept énergétique.)

---

#### POTENTIELS ENERGETIQUES

- > **Energie éolienne** : deux projets ont été retenus par le Canton de Vaud dans son concept éolien sur le district de Morges :
  - Bière <sup>6</sup> (intégré sans conditions, 7 machines d'une hauteur de 120 m d'une puissance de 1.8 à 3 MW chacune)
  - Le Mollendruz <sup>7</sup> (intégration sous conditions, 12 machines d'une hauteur maximum de 190 m. dont 6 sur la commune de Mont-la-Ville d'une puissance de 2 à 3 MW chacune, les 6 autres étant sur le district du Jura-nord vaudois).
- > **Géothermie profonde** : plusieurs projets d'exploitation des aquifères profonds sont en cours d'évaluation sur le district de Morges, notamment avec :
  - le projet « GP La Côte <sup>8</sup> » avec des forages prévus sur les communes d'Aubonne et d'Etoy,
  - le projet « GP d'Eclépens ».La géothermie profonde permet de produire d'une part de l'électricité renouvelable et d'autre part de la chaleur pouvant être utilisée dans un réseau de chauffage urbain ou à but industriel. Le potentiel énergétique est cependant difficile à évaluer tant que des forages de prospection n'ont pas été effectués.
- > **Biomasse** : une extension de la collecte de déchets valorisables énergétiquement sur l'ensemble du territoire est envisageable. Il est cependant nécessaire de réfléchir aux nombres d'usines à réaliser sur l'ensemble du district.
- > **Bois** : selon le rapport établi par le Canton de Vaud <sup>9</sup> (sur les arrondissements forestiers 15 et 16 qui ne correspondent pas exactement au territoire du district), il existait en 2008 un potentiel bois-énergie d'environ 20'000 m<sup>3</sup>/an dont 4'500 m<sup>3</sup>/an non exploités.

---

<sup>4</sup> <http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/politique-energetique/potentiel-cantonal-des-energies-renouvelables/bois-energie/>

<sup>5</sup> <http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/concepts-energetiques-des-communes/>

<sup>6</sup> <http://www.sefa.ch/energies-renouvelables/projets/projet-du-parc-eolien-de-biere>

<sup>7</sup> [www.energienaturelle.ch](http://www.energienaturelle.ch)

<sup>8</sup> [www.geothermielacote.ch](http://www.geothermielacote.ch)

<sup>9</sup> <http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/politique-energetique/potentiel-cantonal-des-energies-renouvelables/bois-energie/>

- 
- > **Hydraulique** : selon le rapport sur le potentiel hydroélectrique du Canton de Vaud, il existe encore un potentiel d'environ 4 MW non exploité actuellement principalement sur l'Aubonne.
  - > **Assainissement** : il existe un potentiel énergétique important au niveau de l'assainissement des bâtiments existants (enveloppe, fenêtre, toit).
  - > **Planification territoriale** : la révision de la Loi sur l'énergie du Canton de Vaud soutient les communes dans l'intégration des aspects énergétiques dans les plans directeurs et d'aménagement. Cela se concrétise par des contraintes énergétiques sur la planification territoriale (normes énergétiques, obligation de raccordement à des énergies de réseaux, implémentation de quartiers durables, valorisation de l'énergie solaire, interdiction d'agents fossiles, etc.)
  - > **Concepts énergétiques des communes** <sup>10</sup> : le canton de Vaud soutient les communes dans la réalisation d'un concept énergétique communal. Actuellement, 5 communes ont réalisé leur concept communal alors que 12 communes sont en train de le réaliser. La commune de Morges est par ailleurs labellisée "Cité de l'énergie - european energy award". L'engagement des communes du district dans la réalisation d'un concept énergétique communal ou dans un processus "Cité de l'énergie" permettrait d'intégrer la problématique énergétique au niveau communal.

---

## IDENTIFICATION DES ENJEUX

Les objectifs à long terme de la Confédération et du Canton de Vaud visent une société à 2000 W impliquant une consommation par personne d'énergie primaire d'environ 17'000 kWh (2000 W x 354 jours x 24 heures) par année pour une émission d'une tonne de CO<sub>2</sub>. La notion de la Société à 2000W intègre l'ensemble des consommations énergétiques (logement, mobilité, infrastructures, consommations).

Afin d'atteindre ces objectifs, une planification territoriale énergétique au niveau régional est souhaitée par le SEVEN et souhaitable comprenant :

1. Etablissement d'un **bilan territorial énergétique** et établissement d'une cartographie des **densités énergétiques**,
2. Etablissement de la **carte des potentiels** à long terme selon les différentes ressources énergétiques,
3. Etablissement de la **carte des besoins** à long terme en matière de chaleur et de froid,
4. **Définition de zones territoriales** caractérisées par une densité énergétique permettant le développement de réseaux d'énergie (chauffage urbain, réseau froid) et la valorisation des potentiels existants.

Cette planification territoriale énergétique permettra :

- > de **faciliter** et **d'intégrer** toutes les sources de production d'énergies renouvelables sur le territoire,
  - > de prévoir le **développement d'infrastructures** de réseaux permettant la distribution de ces énergies,
  - > d'assurer une **coordination et une intégration** de l'ensemble des actions au niveau régional et territorial,
  - > de servir **de référence** pour les communes dans le cadre de l'établissement de leur politique énergétique.
- 

<sup>10</sup> <http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/concepts-energetiques-des-communes/>